

PULLON

RAPPORT ANNUEL

2019

Président du conseil d'administration

Monsieur Gilbert EDINVAL



Directrice Générale

Madame Marie-Frantz BALERZY



03/22

Personne qualifiée

Monsieur Armand RESOUS



Notre conseil d'administration :

Monsieur Gilbert EDINVAL

Madame Marie-Frantz BALERZY

Monsieur Armand RESOUS

Le conseil d'administration :

Le conseil d'administration est chargé d'administrer le fonds de dotation P'jilow.

Notamment :

- 1) Il arrête le quantum des ressources disponibles du Fonds de dotation P'jilow devant être allouées au financement de l'ensemble des projets dits éligibles ;
- 2) Il arrête, sur proposition du comité d'investissement, la politique d'investissement du fonds de dotation en vue de générer, dans la durée, des rendements permettant de contribuer significativement au financement des projets éligibles dans le cadre d'un niveau de risque qu'il jugera acceptable ;
- 3) Il approuve le rapport d'activité défini à l'article 8 du décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation ;
- 4) Il vote le budget préparé par la directrice générale. Le budget est voté et exécuté en équilibre ;
- 5) Il reçoit, discute et approuve les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés avec pièces justificatives à l'appui ;
- 6) Il accepte ou refuse librement les libéralités qui sont faites au Fonds de dotation de P'jilow sans charge ni condition ; il accepte ou refuse, par délibération motivée, les libéralités qui sont grevées de charge ou de condition ;
- 7) Il approuve la décision de faire appel à la générosité publique tel que prévu au III de l'article 140 de la loi n°2008-776 de modernisation de l'économie ;
- 8) Il approuve les créations d'emplois permanents ;
- 9) Il détermine les modalités de calcul et approuve le montant de la rémunération de la directrice générale, de manière à tenir compte des résultats obtenus et de l'atteinte de ses objectifs ;
- 10) Il désigne un commissaire aux comptes choisi sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce ;
- 11) Il adopte, dans l'année qui suit la constitution du Fonds de dotation P'jilow, une charte éthique tendant à prévenir les conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration et du comité d'investissement du Fonds de dotation P'jilow ;
- 12) Il adopte le règlement intérieur ;
- 13) Il autorise l'exercice des actions en justice et les transactions ;
- 14) Il délibère sur l'affectation du boni de dissolution du Fonds de dotation P'jilow.

...

P^r JILOW 2018

FAITS MARQUANTS

Comme chaque année l'association est heureuse de pouvoir recevoir ces différents membres lors d'un déjeuner d'échanges sur la mise en œuvre d'outils sérieux pour un développement efficace de la Guadeloupe.

P'jilow c'est la force de l'équipe

P'jilow :

C'est une équipe forte composée de :

Monsieur Gilbert EDINVAL (président du conseil d'administration) ;

Madame Marie-Frantz BALERZY (directrice générale) ;

Monsieur Armand RESOUS (personne qualifiée) ;

Le fonds de dotation P'JILOW pour la Guadeloupe a pour objet :

_Recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ;

_Accueillir, soutenir et accompagner les entrepreneurs, les associations, les particuliers ; et stimuler la croissance des entreprises en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement des membres ;

_Promouvoir un environnement global grâce à une visibilité internationale renforcée ; promouvoir l'industrie, les services et l'innovation par des actions concrètes à même de créer des conditions favorables au développement économique de la Guadeloupe ;

_Valoriser la recherche pour créer des produits et services innovants ; développer les opportunités dans le secteur de l'environnement ; renforcer la compétitivité de l'économie développer la croissance et l'emploi des marchés porteurs en stimulant l'innovation, en confortant les activités industrielles à fort contenu technologique ;

_Défendre des occupants contre l'expropriation des terres, des terres agricoles ; contre tous les abus et les spéculations foncières ainsi qu'à la violation des droits ; la pérennisation par la transmission, du savoir-faire guadeloupéen traditionnel et culturel de génération en génération ;

_Aide à la recherche scientifique et à la recherche des origines noirs du peuple guadeloupéen au delà de l'esclavage jusqu'aux Pharaons noirs ; défendre la souveraineté du peuple guadeloupéen ;

_Reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'Humanité et en réclamant son remboursement ;

...

Engagement en faveur d'un développement durable

Sous notre bannière :

Nous sommes pour un développement des capacités, des systèmes écologiques, énergétiques accompagnants des cultures en climat tropical ;

Fonds de dotation **P'JILLOW**
pjilow@hotmail.com

Favoriser les pôles d'activités de pointe

P'jilow pour valoriser la recherche des produits et services innovants :

_De création d'activité économique selon le code de commerce article L442-7 pour faire connaître l'action de P'jilow en bâtissant des projets collaboratifs stratégiques (de r&d) qui peuvent bénéficier d'aides publiques ;

Se connaître pour un avenir libre

L'unité guadelouéenne est essentielle :

P'ilow pour la recherche des origines noirs du peuple guadeloupéen.

Peuple colonial ayant perdu son droit à l'autodétermination le 6 mai 1802 par la guerre de Guadeloupe engagée par la France.

Redoubler d'efforts sur le chemin de la réussite

Au cours de l'an prochain :

Poursuite de notre plainte (112 pages) contre l'Etat français en agissant sur la base de la loi (française dite «mémorielle») du 21 mai 2001 qui reconnaît la traite et l'esclavage comme Crime contre l'humanité ; art. L. 212-1 al.1 du Code pénal français.... ; art. 5 Droits de l'Homme ; CEDH art. 4 § 1,2... ; art. 7 Cour pénale internationale... ; art. 7...

Des avancées sur le terrain

(suite page 19)

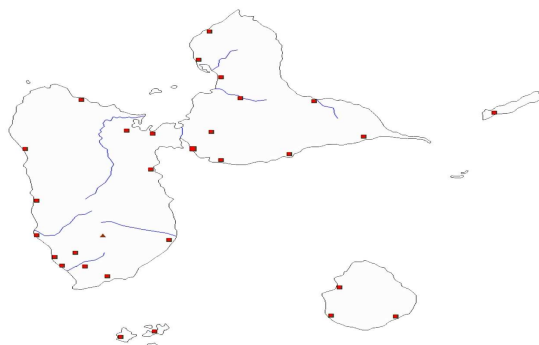
Notre Collaboration avec le Cran a prin fin le 06 avril 2018.

L'Edit du 3 juillet 1315, de Louis X, interdit l'esclavage sur le sol de France.

Nos deux mise en esclavage indiquent, donc, que la Guadeloupe ne peut être la France.

Conférence de presse 9h30/18h30 en décembre 2019 au centre culturel Rémy Nainsouta à Pointe-à-Pitre entrée 10€ sur l'esclavage et la plainte contre l'Etat français pour crime contre l'humanité.

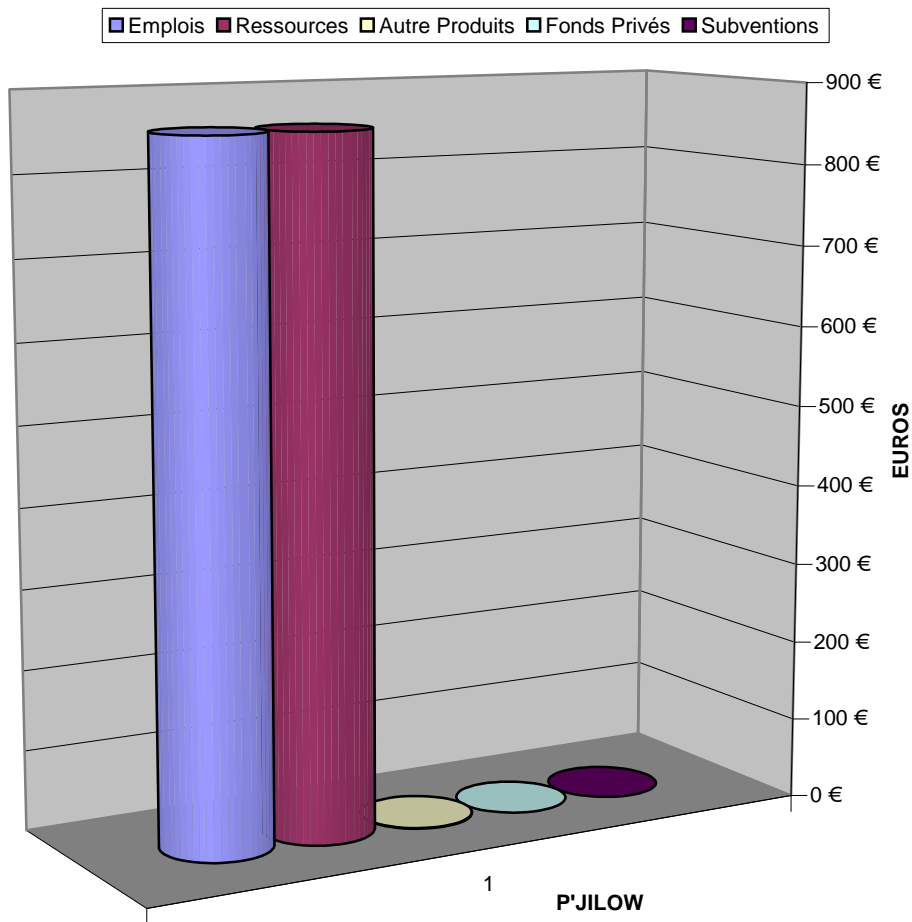
Livre "1802, indépendance de la Guadeloupe" Edition Edinval Gilbert sur Amazon.



Les chiffres

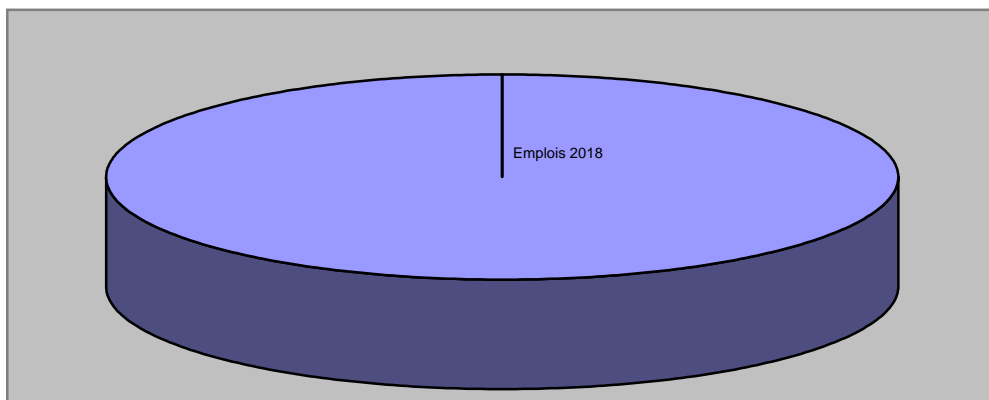
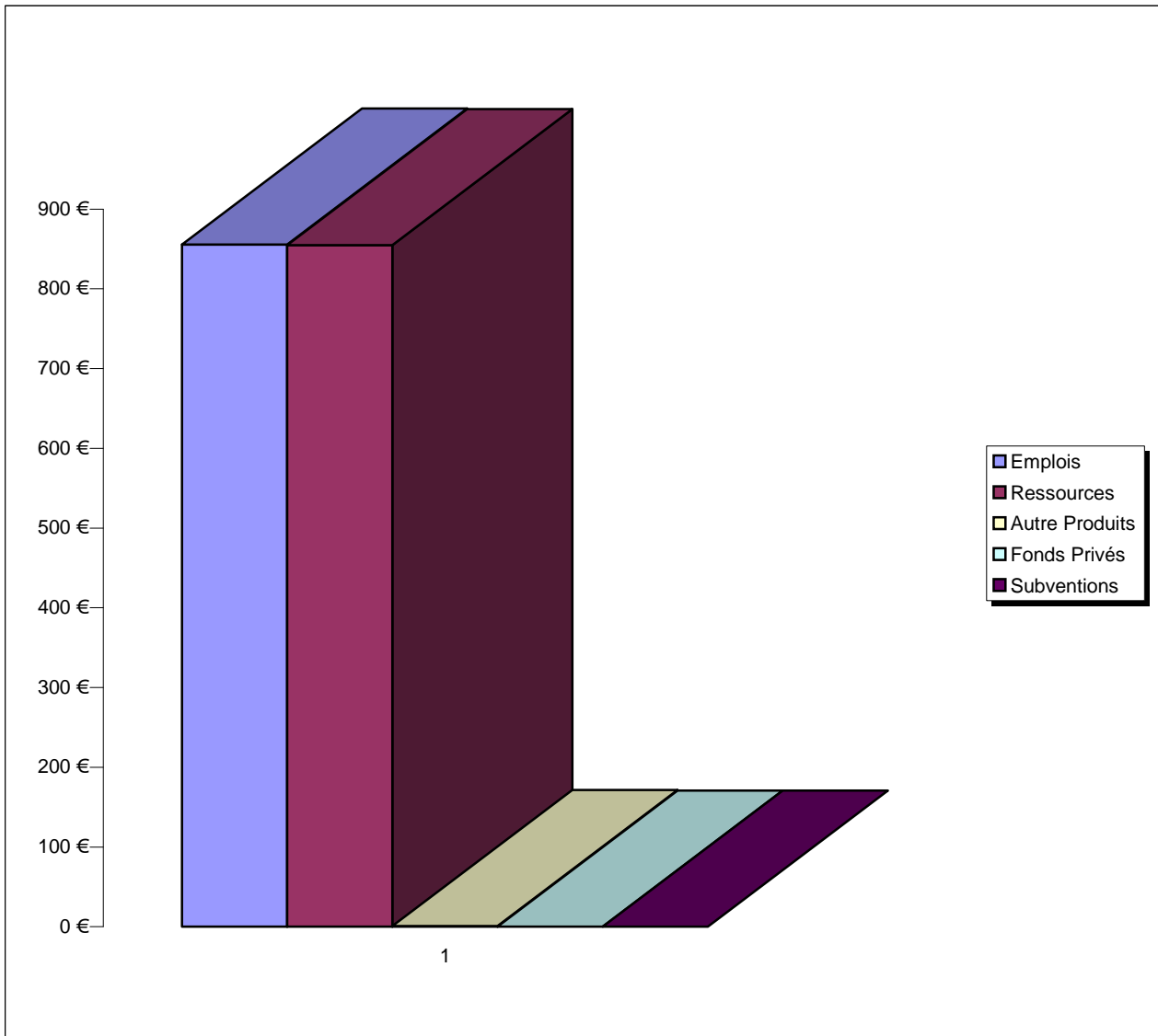
Le bilan :

BILAN 2018



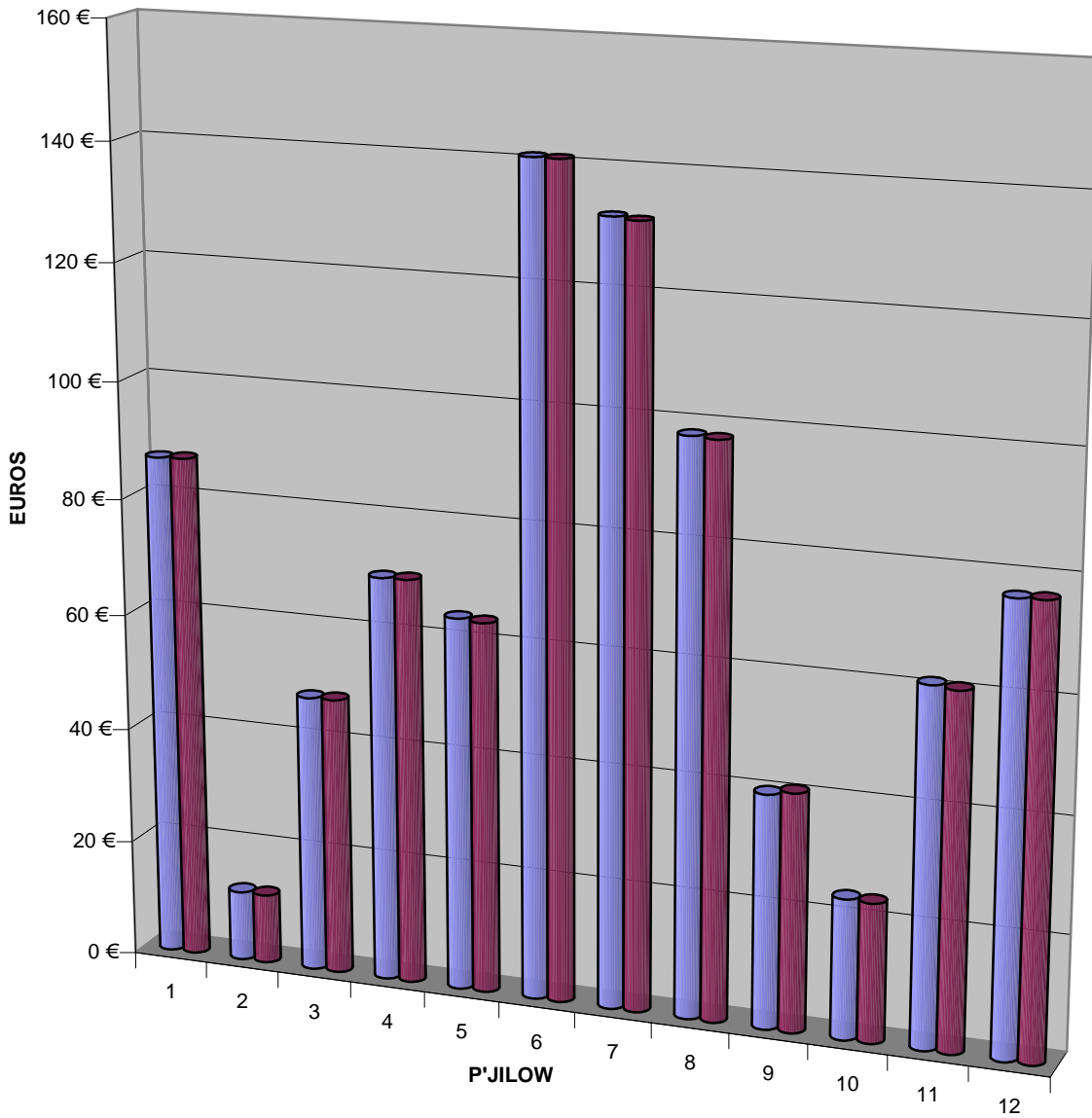
	1
■ Emplois	855 €
■ Ressources	855 €
□ Autre Produits	1 €
□ Fonds Privés	- €
■ Subventions	- €

Emplois 2018 :



EMPLOIS / RESSOURCES 2018

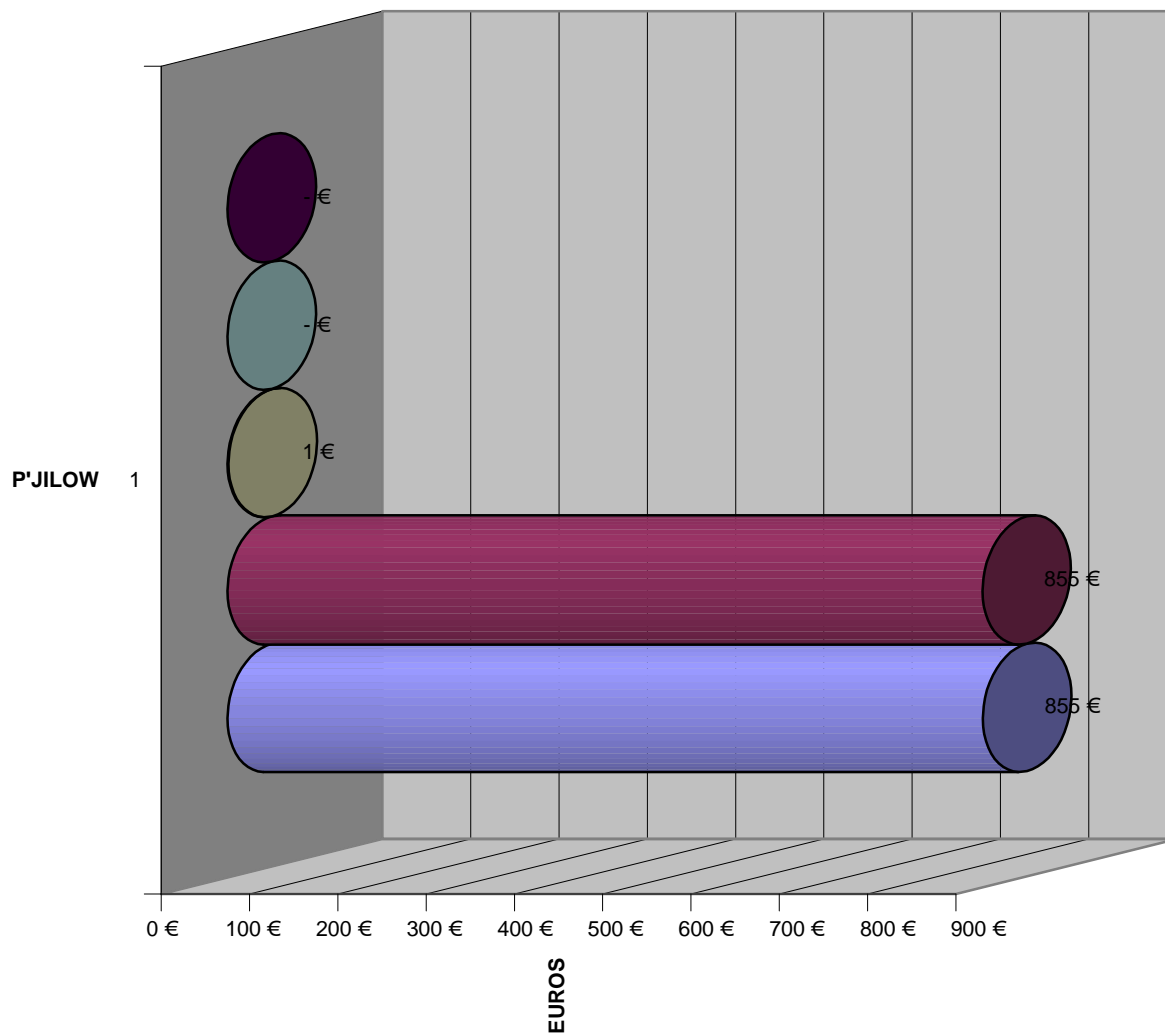
■ Emplois
 ■ Ressources



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
■ Emplois	87 €	12 €	48 €	70 €	64 €	141 €	132 €	98 €	40 €	24 €	61 €	77 €
■ Ressources	87 €	12 €	48 €	70 €	64 €	141 €	132 €	98 €	41 €	24 €	61 €	77 €

EMPLOIS / AUTRES RESSOURCES 2018

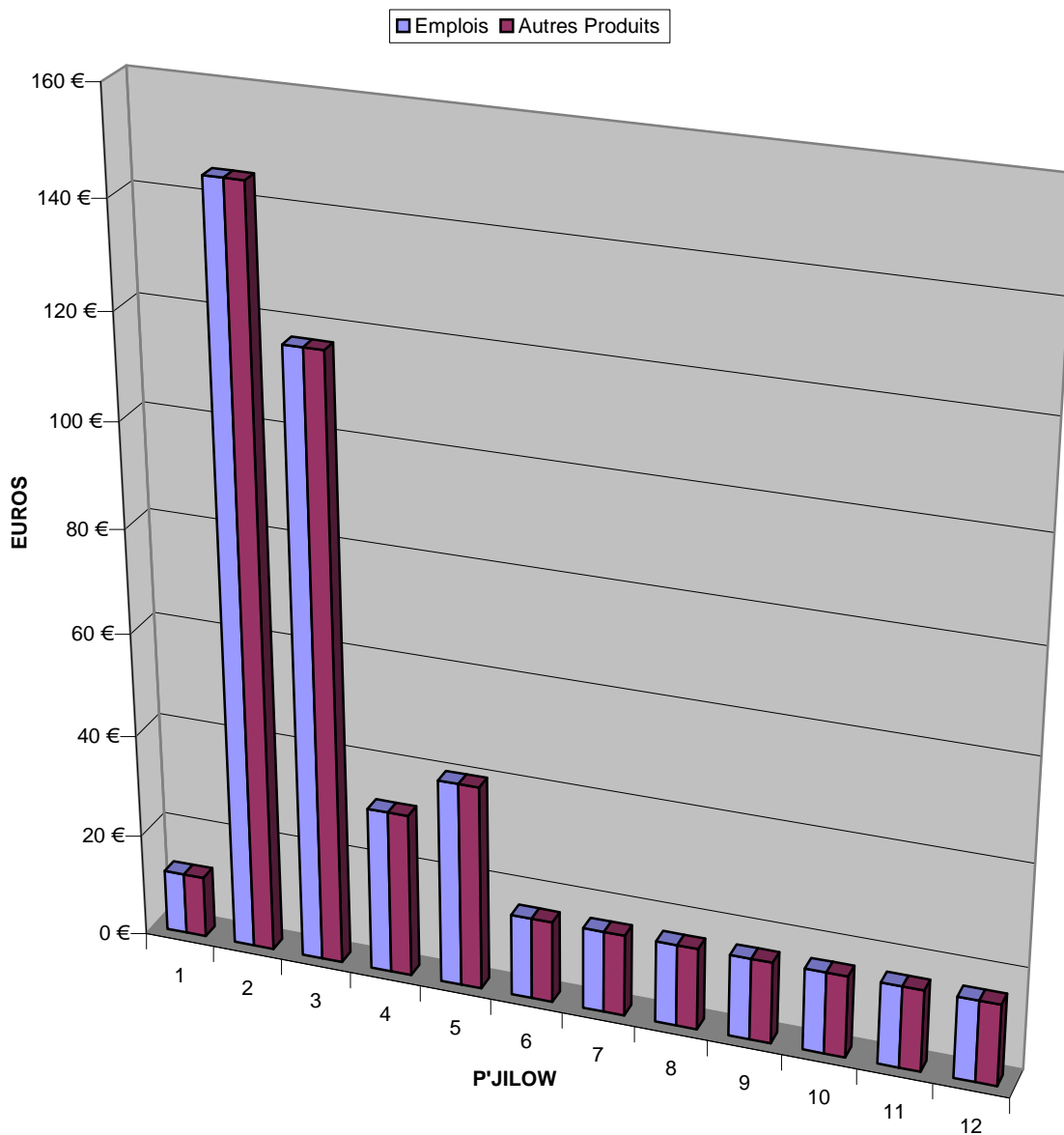
■ Emplois
 ■ Ressources
 ■ Autre Produits
 ■ Fonds Privés
 ■ Subventions



	1
■ Subventions	- €
■ Fonds Privés	- €
■ Autre Produits	1 €
■ Ressources	855 €
■ Emplois	855 €

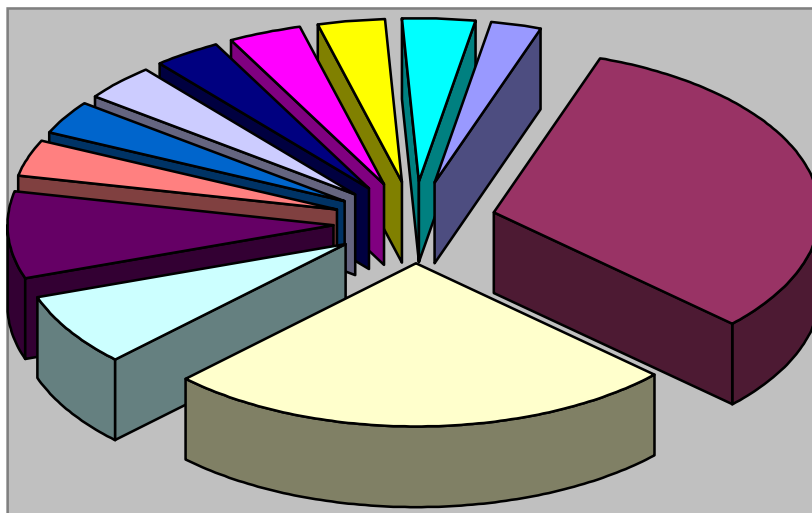
Le budget prévisionnel :

BUDGET PREVISIONNEL 2019

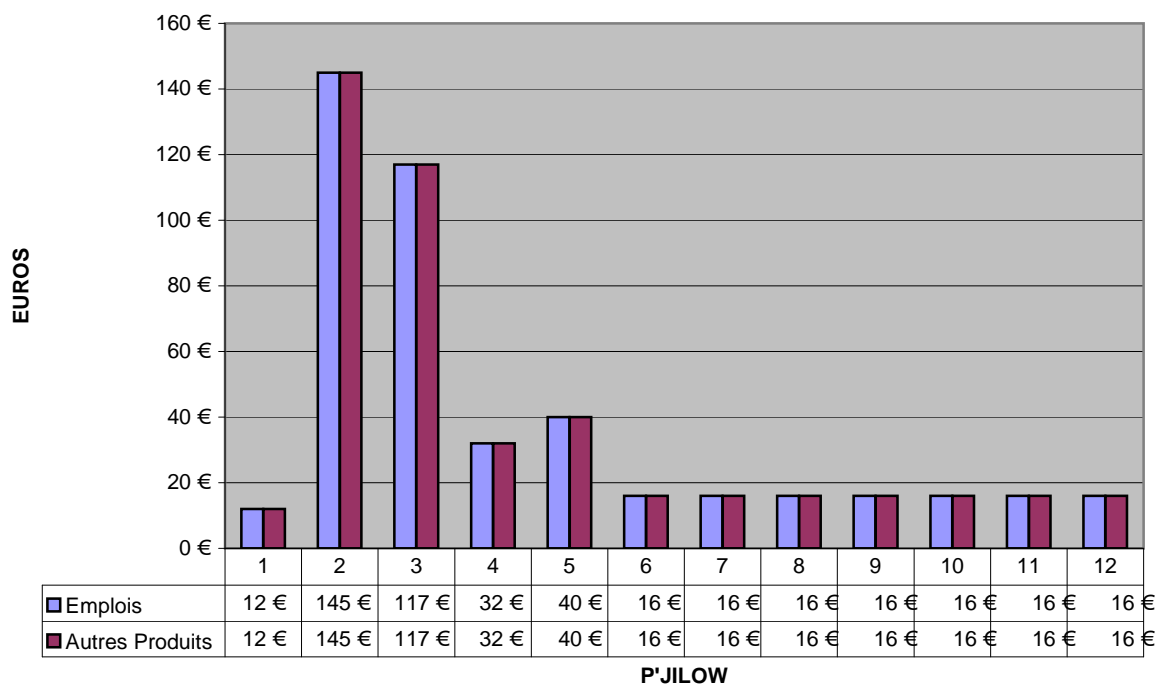


	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Emplois	12 €	145 €	117 €	32 €	40 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €
Autres Produits	12 €	145 €	117 €	32 €	40 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €

BUDGET PREVISIONNEL
RESSOURCES 2019



BUDGET PREVISIONNEL 2019



La force de nos collaborateurs

Des actions nécessitant des collaborateurs :
Donc une équipe forte et dévouée.
Remerciement à toutes et tous.

Pour une coopération plus que régionale

P'jilow ou une vision indépendante :
Nos actions pour une coopération internationale.

P'JILOW

Le fonds de dotation

Fonctionnement interne :

Les membres de l'association sont toutes des personnes physiques ou morales. de participations différentes et complémentaires.

Rapports avec les tiers :

Aide à la rédaction de correspondances.
Relations publiques.

Actions d'intérêts générales :

Contribution de l'action associative du fonds de dotation P'jilow à l'intérêt général selon l'article 200 et 238 bis du code général des impôts.

Bénéficiaires :

La population guadeloupéenne dans son ensemble.

Libéralités :

Pour l'année 2018 le fonds de dotation P'jilow n'a pas reçu de "dons manuels" ; ni fait de collectes et de quêtes sur la voie publique.

Le décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848 indemnisait dans son article 5 les Colons pour la perte des Esclaves.

Notre plainte pour Crime contre l'Humanité date du 9 avril 2015.

L'indemnité en réparation pour les Colons est abrogée le 9 juin 2016.

Nous réclamons des réparations à l'Etat français pour les Guadeloupée(ne)s descendants d'Africains mis en esclavage ; mais aussi une loi dite loi Edinval.

Le 18 juin 2018 l'arrêt Edinval permet le tranfert des droits sociaux d'Ultramarin(e)s en Guadeloupe.

Le mot du Président-directeur

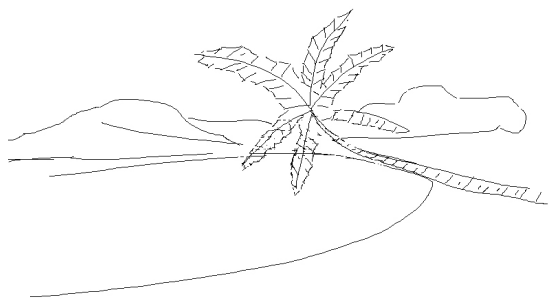
fondateur du fonds de dotation P'jilow.

**“Il n'est de courageux que celui qui embrasse
une cause qui nous semble d'avance perdue”.**

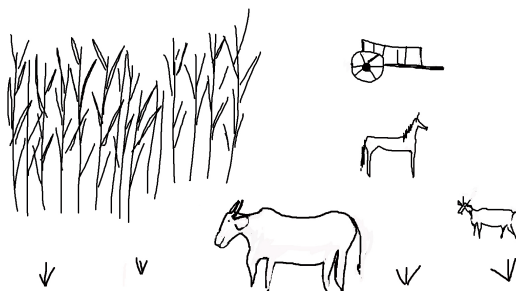
Gilbert EDINVAL

Quelques idées sur

l'indépendance de la Guadeloupe :



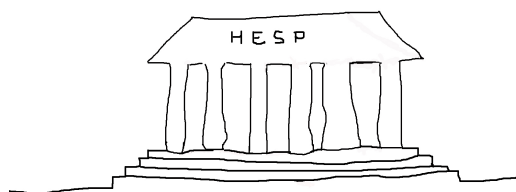
Une vie de qualité



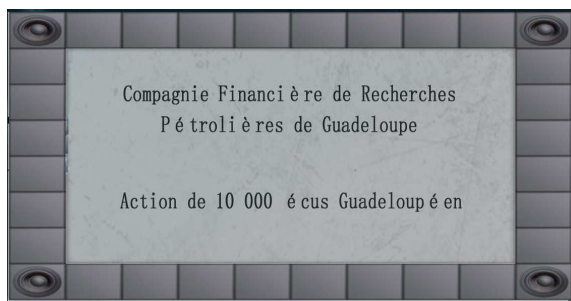
Agriculture de haute qualité



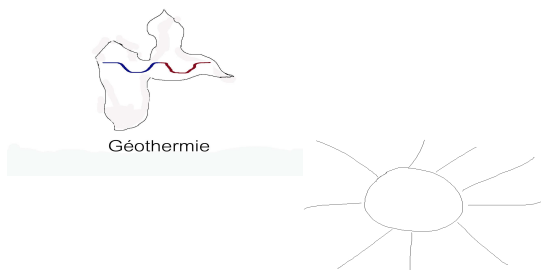
Création d'une monnaie et
d'une bourse guadeloupéenne



Haute Ecole Scientifique et Politique



R&d de haute qualité.



Maîtrise de nos énergies.

En préparation le programme politique 2017-2022

"Une présidence d'indépendance" :

Gilbert Edinval 2017,
une présidence d'indépendance



Gilbert EDINVAL

Programme 2017

Editions Edinval Gilbert

(Editions Edinval Gilbert sur Amazon)

P'JILOW

13, Terrain Césarín

97122 Baie-Mahault

Code APE : 9499Z / Mail : pjilow@hotmail.com / Cnil : 1807495 v 0 du 03 11 2014 /

J.O. : annonce n° 1828 - page 4317 / Siren : 810 406 165.

P'jilow est un fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, articles 140 et 141, et le décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation.

Cette association a été déclarée à la Préfecture de la Région Guadeloupe le 01^{er} août 2014 (validation le 19 août 2014 par madame la Préfète Marcelle PIERROT).